

REGLEMENT INTERIEUR

Contacts :

Coordinatrice: Marie ARCHAMBAULT : 05 49 48 88 10, enfance@mjclussac.org.

Responsable : Adrien BEAUPOUX, 05 49 48 87 72 : jeune@mjclussac.org

Animateur : Alix NEDELEC.

Admission / Inscription : Le secteur jeune accueille les adolescents de 12 à 17 ans, à jour de leur cotisation annuelle MJC. Les jeunes de 11 ans scolarisés au collège, pourront être accueillis. Des animations sont proposées tout au long de l'année, en fonction des demandes des jeunes et plus particulièrement pendant les vacances scolaires sous réserve d'un effectif suffisant.

Les responsables légaux du jeune doivent remplir et fournir :

- **1 fiche sanitaire**
Celle-ci atteste que le jeune est à jour dans ses vaccinations, mentionne d'éventuelles allergies et autorise l'animateur en charge du groupe à faire appel aux services d'urgences médicales si nécessaire.
- **1 dossier d'inscription individuel**
Les responsables légaux y mentionnent leur adresse et numéros de téléphone (domicile, portable, travail).
Les dossiers d'inscription sont à retirer à la MJC 21 ou à télécharger sur son site internet (www.mjclussac.org).
- **1 carte d'adhésion à la MJC (5€)**
- **Numéro d'allocataire CAF, MSA, autres**
- **Photocopies de la carte de sécurité sociale et de la carte Mutuelle**

Encadrement : Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins des jeunes, l'équipe est composée de personnel qualifié (titulaire BPJEPS, titulaire ou stagiaire BAFA, BAFD, DEJEPS). Le secteur jeune respecte les normes d'encadrement en vigueur lors des activités, c'est-à-dire : 1 animateur pour 12 jeunes.

Les activités : Elles sont accessibles aux jeunes ayant fourni un dossier d'inscription complet (voir liste ci-dessus ainsi que le présent règlement intérieur signé).

- En cas de désistement pour une activité, prévenir au moins 48 h à l'avance afin de permettre l'inscription d'autres personnes intéressées en liste d'attente.
- En dessous de 5 inscrits, l'activité pourra être annulée.
- En cas de force majeure (intempérie, maladie de l'encadrant, etc), le programme pourra être modifié.
- La tenue portée doit être adaptée à l'activité prévue et à la saison.
- A leur arrivée et à leur départ, au foyer (activité en accès libre) de la MJC 21, les jeunes devront prévenir l'animateur et remplir un cahier de passage sur lequel est inscrit : le nom, la date, l'heure d'arrivée et l'heure de départ du foyer.

Foyer informel : Il est accessible aux jeunes ayant fourni un dossier d'inscription complet (fiche de renseignements, autorisations parentales, adhésion à la MJC et règlement intérieur).

Les jeunes peuvent venir et repartir comme ils le souhaitent pendant les horaires d'ouvertures du foyer informel.



Séjours : Ils font parties intégrantes du projet du secteur jeune et font l'objet d'une autorisation parentale spécifique.

Ils se déroulent, sous tentes ou dans en hébergement en dur. Les repas (dîners et petits déjeuners) sont préparés par les jeunes avec l'aide des animateurs dans des conditions d'hygiènes adaptées. Les jeunes doivent apporter : nécessaire de toilette, vêtements de rechange, sac de couchage...

Santé : Si le jeune est malade dans la journée, les parents sont avertis de façon à prendre les mesures adéquates. **Les médicaments ne pourront être administrés que sur présentation de la prescription médicale.** En cas d'intervention urgente, les parents signent (à l'inscription), une autorisation d'hospitalisation.

Le matériel : Il est mis à disposition et il est sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. Toute dégradation devra immédiatement être signalée et sera facturée à la famille (remplacement, réparation).

Modalité de facturation : Les tarifs sont établis selon des tranches de quotients familiaux, calculés par la CAF et la MSA. Si vous n'avez pas transmis vos revenus à votre caisse, nous calculerons votre tarif à l'aide du dernier avis d'imposition reçu, mais vous ne pourrez pas bénéficier d'aide de la CAF ou de la MSA.

Les personnes ne fournissant pas leur numéro d'allocataire, se verront automatiquement appliquer le tarif 6 !

	QF 1 0 à 550	QF 2 551 à 780	QF 3 781 à 990	QF 4 991 à 1130	QF 5 1131 à 1350	QF 6 > 1351
Foyer	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>
Tarif A	5	6	7	8	9	10
Tarif B	2,5	3	3,5	4	4,5	5
Tarif C	9	10	11	12	13	14
Tarif D	4,5	5	5,5	6	6,5	7
Tarif E	3	3	3	3	3	3
Tarif F	5	5	5	5	5	5

Le tarif des camps et des stages fait l'objet d'une tarification spécifique en fonction de la thématique et du contenu proposé.

Généralités : Les heures indiquées sur le programme d'activités sont les heures de départ et de retour à la MJC 21. Durant tous les temps d'accueil et d'activités, les boissons alcoolisées, le tabac et tous les produits illicites sont formellement interdits. Le jeune est seul responsable de ses effets personnels.

Comme dans la vie de tous les jours, les jeunes doivent adopter une attitude respectueuse envers eux mêmes, les autres jeunes, les adultes et le matériel qui les entourent.

Des sanctions pourront être prises en cas de non-respect de ces règles de vie.

La signature du présent règlement vaut autorisation à fréquenter en accès libre le foyer de la MJC21.

Fait à : Le :

Signature(s) du (des) responsable (s) légal (aux)

Signature du jeune

